



Université
de Limoges

Filière orthophonie

STAGE ORTHOPHONIE L2 (semestre 4)
STAGES DE DECOUVERTE
structures de soins et cabinet libéral
(120 h ou 30 ½ J)

Les étudiants en orthophonie de deuxième année réalisent, au semestre 4, des stages de découverte dans des structures de soins et des cabinets libéraux.

Dans les **structures de soins**, l'étudiant est encadré par le responsable de la structure ou l'orthophoniste exerçant dans la structure et ayant reçu un agrément de maître de stage.

Dans les **cabinets libéraux**, l'étudiant est encadré par un orthophoniste ayant reçu un agrément de maître de stage.

Pour l'année 2026-2027, les stages sont organisés en deux périodes :

Période 1 : du 15 au 23 mars 2027

Période 2 : du 26 avril au 5 mai 2027

Des TD dédiés permettent aux étudiants de déterminer leurs objectifs de stage, d'auto-évaluer leur niveau de développement de compétences, de structurer leur raisonnement clinique et d'interroger leur posture.

Les étudiants rédigent un rapport de stage, conformément aux attentes de l'enseignant de l'UE. Le rapport est déposé sur la plateforme moodle afin d'être recueilli par l'enseignant et soumis à validation, à la date demandée.

Objectifs :

Objectif général : découverte des milieux d'exercice de l'orthophonie, développement de savoir-être auprès de professionnels de santé ou du médico-social, de patients et de leur entourage.

Objectifs spécifiques :

- Faire les liens entre théorie et pratique
- Développer une méthodologie d'observation
- Développer une posture professionnelle
- Découvrir les milieux d'exercices cliniques de l'orthophonie
- Identifier les différents professionnels intervenant auprès des patients et connaître leur rôle
- Interagir avec les professionnels, les patients et leur entourage
- Repérer les difficultés des patients
- Analyser la pratique professionnelle
- Utiliser le lexique professionnel

Recommandations pédagogiques d'encadrement :

Avant le début du stage, l'étudiant aura rencontré ou contacté par téléphone le référent de stage qui l'accueillera. A ce moment, les deux parties auront convenu de l'organisation, des modalités et des objectifs spécifiques du stage.

L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision directe de son maître de stage. Il a accès aux dossiers. Il sera encouragé à analyser les situations et à participer aux activités si on l'y invite.

Le maître de stage offre à l'étudiant des opportunités d'apprentissage en le mettant dans des situations propices à l'atteinte de ses objectifs. Il organise des temps d'échanges.

Evaluation :

L'évaluation est formative et normative. En plus de l'évaluation finale, une évaluation à mi-stage est fortement recommandée, si les conditions s'y prêtent. Les critères d'évaluation sont ceux référencés dans la grille des compétences fournie en annexe. Le maître de stage renseigne le document d'évaluation.

Le planning prévisionnel de stage est soumis par l'étudiant au référent de stage au début du stage sur la base des discussions qui auront eu lieu préalable entre les deux parties. Le référent de stage renseigne le volume horaire hebdomadaire et total réalisé par l'étudiant.

Des échanges entre le maître de stage et l'équipe pédagogique pourront avoir lieu.

Absences :

L'assiduité est indispensable, les stages font partie intégrante du cursus.

Plus de trois absences non justifiées entraîne la non validation de l'UE et le redoublement de l'année si celui-ci n'est pas refait et validé dans les conditions définies lors de la délibération du jury des examens.